Mémoire sur le projet de loi C-36 Au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles

Présenté par Monica Forrester

Je m'appelle Monica Forrester, et je suis une femme de couleur de la réserve de Curve Lake, en Ontario. Je suis aussi une femme trans et une travailleuse du sexe de la rue depuis 25 ans. Je suis stigmatisée à cause de mon identité, de ma race et de ma classe sociale. Et je suis ici aujourd'hui pour parler des travailleuses du sexe qui font ce travail par choix, sous la contrainte ou en raison de leurs circonstances économiques.

J'ai été sans abri pendant de nombreuses années; le travail du sexe était donc la seule voie qui s'ouvrait à moi pour subsister et trouver des gens comme moi : c'est par ce travail que j'ai rencontré des personnes qui étaient victimes de la même discrimination que moi.

J'ai maintenant un diplôme collégial, et je travaille auprès des groupes marginalisés pour qu'ils se sentent inclus dans la collectivité et aient accès aux outils dont ils ont besoin, en toute sécurité.

Beaucoup ne comprennent pas le travail du sexe dans la rue ni l'impact sur nous du projet de loi C-36

Certaines travaillent dans la rue parce qu'elles sont pauvres et n'ont pas d'argent pour acheter un téléphone ou un ordinateur, ou louer un appartement, etc.

Certaines sont sans abri; elles n'ont pas d'autre moyen de gagner de l'argent.

Pour certaines femmes, comme les mères de famille monoparentale, les services sociaux sont insuffisants. Ontario au travail verse 718 \$ à ces mères, mais il en coûte en moyenne 1 000 \$ par mois pour louer un 1 et demi à Toronto. Ces femmes sont donc travailleuses du sexe pour faire vivre leur famille, mais elles ne veulent pas recevoir de clients à la maison, où vivent leurs enfants. Elles travaillent donc dans la rue.

Les femmes autochtones qui vivent dans les régions éloignées travaillent le long des autoroutes, ce qui leur permet de se déplacer d'une ville à l'autre. Elles sont travailleuses du sexe pour assurer leur survie et celle de leurs enfants. Et dans leur communauté, elles sont encore plus rejetées, à cause de la colonisation qui n'a jamais cessé. Le colonialisme leur a appris à ne pas parler de sexualité, et elles sont d'autant plus isolées qu'elles sont travailleuses du sexe. Les femmes autochtones tuées par Pickton venaient d'un peu partout, mais elles se tenaient au centre-ville, où le travail du sexe leur permettait de survivre.

Il y a aussi les immigrants et les nouveaux arrivants au Canada dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Il leur est difficile sinon impossible de faire de la publicité; elles vont donc dans la rue, où elles négocient tant bien que mal avec le peu d'anglais qu'elles connaissent.

Le projet de loi C-36 n'aide pas les travailleuses du sexe, y compris celles qui n'ont pas d'autre choix

Beaucoup de femmes trans comme moi ne jouissent même pas des droits de la personne fondamentaux; il leur est donc impossible de trouver un emploi. Récemment, une femme trans m'a dit, au sujet de cette nouvelle loi, « comment vais-je faire maintenant pour payer mon loyer, aller à l'école ou réussir ma transition vers un autre travail? ».`

Cette semaine, une femme de 50 ans qui est travailleuse du sexe depuis qu'elle est adulte est venue chez Maggie's chercher des articles contraceptifs. Elle m'a dit, « qui voudrait me donner un emploi? Je n'ai jamais rien fait d'autre. C'est le bien-être social qui m'attend maintenant? »

Le projet de loi C-36 réduit au silence les travailleuses du sexe qui sont victimes de violence

Je suis travailleuse du sexe, et je suis aussi intervenante de première ligne depuis 20 ans. J'ai vu moi-même toutes ces situations que je décris. Et j'ai constaté que, plus la surveillance policière est forte, plus les travailleuses du sexe s'isolent des personnes qui peuvent leur fournir les services essentiels, par exemple sur la sexualité à risques réduits, les lieux de travail sécuritaires, la loi, la police et le soutien communautaire. Et qui dit isolement dit vulnérabilité. Les travailleuses du sexe de la rue forment une communauté à part entière. Ses membres sont très unis, et nous nous informons mutuellement, parce que nous avons besoin les unes des autres. Mais le projet de loi C-36 va tout changer, parce que les femmes seront effrayées de parler ou de s'entraider.

Nous devrons accepter tous les clients qui se présenteront, et nous ne pourrons pas rejeter ceux qui sont dangereux.

Les policiers vont expulser les travailleuses du sexe des secteurs résidentiels, parce qu'il leur sera interdit d'être à proximité de mineurs. La surveillance et le harcèlement dans les quartiers résidentiels augmenteront en conséquence. Les groupes marginalisés comme les personnes de couleur, les femmes trans, les femmes autochtones et les femmes bi-spirituelles sont particulièrement nombreuses à travailler dans la rue, et ce projet de loi les exposera à une criminalisation extrême.

Grâce à Internet, une grande partie du travail du sexe se fait maintenant à l'intérieur. Mais parce qu'il sera criminalisé de faire de la publicité, ces travailleuses devront maintenant retourner dans la rue. Et elles courront ainsi des risques, parce qu'elles ne connaissent pas les règles à suivre pour assurer leur sécurité dans la rue.

Le projet de loi finira donc par augmenter la violence, les meurtres et les infections au VIH/sida dans notre communauté.

Mes recommandations

Ces 20 millions de dollars prévus pour que les travailleuses quittent la profession devraient plutôt servir à les aider directement, qu'elles veulent ou non sortir de l'industrie du sexe, ce que beaucoup d'entre nous ne pouvons pas – ou ne voulons pas – faire.

Ce qu'il nous faut, ce sont des lois qui nous permettent de travailler avec dignité et en sécurité, et de faire nos propres choix – par exemple faire de la publicité, engager des gardes du corps ou travailler avec des amies.

Nous avons besoin d'organismes favorables aux travailleuses du sexe, comme Maggie's, qui nous donnent les moyens d'être en sécurité, en santé et épanouies. La décision de la Cour suprême devrait être respectée, parce qu'elle a compris qu'il fallait décriminaliser toutes les travailleuses du sexe, qu'elles fassent ce travail par choix, sous la contrainte ou en raison de leurs circonstances économiques.

Actuellement, si nous sommes victimes de violence, nous ne pouvons pas appeler la police, parce que notre appel sera enregistré dans le système. Je n'ai jamais pu demander l'aide de la police, même après mon agression sexuelle. À l'époque, j'avais dû suivre un programme de déjudiciarisation obligatoire après avoir été arrêtée pour prostitution, et je savais que je serais incarcérée si la police découvrait que je faisais encore du travail du sexe. Alors, je n'ai même pas signalé à la police que j'avais été violée. Le projet de loi C-36 ne m'aurait pas aidée à cette époque, et il ne m'aiderait pas plus maintenant.

Réfléchissez aux conséquences horribles que le projet de loi C-36 aura sur les travailleuses du sexe les plus marginalisées du Canada, et abandonnez-le. Le sort de la communauté des travailleuses du sexe est entre vos mains.

Merci.